

Jour de séance 39

le jeudi 10 mai 2012

13 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Arseneault de retirer le terme « menti ». Le député se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

36, *Loi sur l'abrogation des lois*;

37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public*;

par M. Fraser :

38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

Le débat reprend sur la motion 45, proposée par M. Albert, appuyé par M. Doucet, dont voici le texte :

attendu que le document de discussion du gouvernement fédéral intitulé *L'avenir des pêches commerciales canadiennes* ne soutient pas suffisamment le système du propriétaire-exploitant sur lequel repose l'avenir de la pêche commerciale ;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être le système du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard du système du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à soutenir officiellement le système du propriétaire-exploitant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Olscamp, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 45 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, au passage suivant « attendu que », de « le document de consultation publié par Pêches et Océans Canada vise à lancer la discussion avec les parties prenantes et les groupes autochtones sur la façon de moderniser la gestion des pêches ; » ;

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le système », de « la politique » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, au passage suivant « appui à l'égard », de « des principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à officiellement appuyer les principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, appuyé par M. Doucet, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 45 soit amendé comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression des mots « des principes centraux » et la suppression, après le mot « appuyer », des mots « les principes centraux de ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 45 amendée, dont voici le texte :

attendu que le document de consultation publié par Pêches et Océans Canada vise à lancer la discussion avec les parties prenantes et les groupes autochtones sur la façon de moderniser la gestion des pêches ;

attendu que les pêcheurs commerciaux au Nouveau-Brunswick se préoccupent du fait que le gouvernement fédéral abandonnera peut-être la politique du propriétaire-exploitant pour céder la gestion du secteur à de grandes sociétés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à confirmer son appui à l'égard des principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant et exhorte le gouvernement fédéral à officiellement appuyer les principes centraux de la politique du propriétaire-exploitant.

La motion 45 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 49, M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a publié un modèle des commissions de services régionaux prévoyant la création de 12 commissions de services régionaux d'ici à janvier 2013;

attendu que plusieurs personnes expriment des inquiétudes et soulèvent des questions pertinentes concernant les commissions de services régionaux proposées;

attendu que les séances d'information publiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'ont pas fourni aux gens l'information qu'ils ont besoin et méritent et n'ont pas répondu de façon adéquate ou suffisante au grand nombre de questions posées;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement provincial retarde d'un an ses plans de mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux afin de donner l'occasion d'avoir une consultation et une participation sérieuses, y compris des réunions publiques dans les districts de services locaux et les communautés et collectivités rurales.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.